

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**BACHELIER EN AGRONOMIE :  
STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**  
**DOMAINE: SCIENCES AGRONOMIQUES ET INGENIERIE BIOLOGIQUE**

<p><b>CODE : 1101 02 U33 D2</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 08 juin 2018,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **BACHELIER EN AGRONOMIE : STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de mettre en oeuvre des compétences techniques et humaines dans les conditions réelles d'exercice du métier de bachelier en agronomie ;
- ◆ de s'intégrer dans le milieu professionnel en participant à des tâches attribuées ;
- ◆ de rédiger un rapport de stage conformément aux consignes établies.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

##### **En biologie animale et microbiologie**

- ◆ d'identifier et de décrire les structures chimiques et les rôles des biomolécules ;
- ◆ de décrire la structure et le fonctionnement d'une cellule animale ;
- ◆ de classer les protozoaires et les principales espèces animales ;
- ◆ de caractériser les principaux parasites des animaux d'élevage ;
- ◆ de classer et de décrire les principales bactéries et d'expliquer leur rôle et leur pouvoir pathogène éventuel ;

*à partir d'une situation concrète exposée, de manière autonome,*

- ◆ d'analyser une situation problématique de croisements génétiques à caractère zootechnique.

### **Lors d'une activité d'insertion professionnelle,**

- ◆ élaborer un rapport synthétique comportant :
  - ◆ une description des tâches réalisées ainsi que de leur contexte institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme),
  - ◆ une réflexion critique et argumentée de ce qui a pu être fait.

## **2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des unités d'enseignement « BIOLOGIE ANIMALE ET MICROBIOLOGIE » code n° 021505U33D1 et « BACHELIER : STAGE ORIENTE D'INSERTION PROFESSIONNELLE » code n° 209001U31D1D1 du DOMAINE D'ETUDES SUPERIEURES : SCIENCES AGRONOMIQUES ET INGENIERIE BIOLOGIQUE

## **3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser des travaux dans le domaine de l'agronomie au sein de l'entreprise ou de l'organisme *dans le respect des consignes données* ;
- ◆ de rédiger un rapport :
  - ◆ décrivant les activités menées,
  - ◆ mettant en évidence le résultat de ses activités,
  - ◆ comportant une analyse critique de son travail.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision et la qualité du rapport,
- ◆ le niveau d'intégration dans le milieu professionnel,
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

## **4. PROGRAMME**

### **4.1. Programme pour les étudiants**

L'étudiant sera capable :

*au sein d'une entreprise ou d'un organisme dans le domaine de l'agronomie,*

**sur le plan des savoir-faire,**

- ◆ de décrire l'organisation générale du lieu du stage ;  
*dans le cadre des activités préalablement définies par le personnel chargé de l'encadrement en accord avec la personne-ressource de l'entreprise ou de l'organisme,*
- ◆ d'utiliser à bon escient et avec respect le matériel mis à sa disposition ;
- ◆ d'appliquer avec rigueur les règles de sécurité et de protection des biens et des personnes ;

- ◆ en fonction de l'organisation et des besoins du lieu du stage, de réaliser des travaux ponctuels et/ou périodiques ;
- ◆ de rédiger un rapport d'activités mettant en évidence le résultat de ses acquis ;

**sur le plan des savoir-faire comportementaux,**

- ◆ *dans l'organisation du travail,*
  - ◆ de se conformer strictement aux instructions données ;
  - ◆ d'effectuer les démarches nécessaires pour exécuter les tâches confiées ;
- ◆ *dans ses relations avec l'entreprise ou l'organisme et les travailleurs,*
  - ◆ de s'intégrer dans une équipe de travail ;
  - ◆ de participer aux activités de manière constructive ;
  - ◆ de manifester un esprit de collaboration impliquant un apport personnel ;
  - ◆ de faire preuve d'ouverture, de disponibilité, de persévérance, de capacité d'adaptation ;
- ◆ de se conformer aux règles déontologiques de la profession.

Ces éléments feront l'objet d'une convention entre les parties concernées : étudiant – école - entreprise.

**4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement**

Le personnel chargé de l'encadrement devra :

- ◆ se concerter préalablement avec la personne-ressource de l'entreprise ou de l'organisme et l'étudiant, afin de définir clairement les activités prévues pour ce dernier ;
- ◆ informer l'étudiant de ses obligations et devoirs découlant de la convention de stage ;
- ◆ superviser les activités de l'étudiant durant le stage et remédier aux problèmes ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans la préparation de son rapport de stage ;
- ◆ évaluer les activités professionnelles avec la personne ressource de l'entreprise ou de l'organisme.

**5. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant.

**6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Sans objet.

**7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

Code U

**7.1. Etudiant : 120 périodes**

Z

**7.2. Encadrement du stage :**

<b>Dénomination du cours</b>	<b>Classement</b>	<b>Code U</b>	<b>Nombre de périodes par groupe d'étudiants</b>
Encadrement du stage d'intégration professionnelle du bachelier en agronomie	CT	I	20
Total des périodes			<b>20</b>